

**Concerne : le Comité du lait collabore avec le Centre d'Economie Rurale (CER de Marloie) qui vous achète votre surplus de colostrum**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des activités de sa Banque de Colostrum, le Centre d'Economie Rurale de Marloie produit du colostrum standardisé de qualité, que cela soit sous forme congelée ou sous forme de poudre (sachet).

Afin de pouvoir répondre à une demande croissante de colostrum standardisé, le CER est à la recherche de nouveaux fournisseurs de colostrum frais.

En ce temps de crise, le Comité du lait et la Banque de Colostrum du CER vous permettent de valoriser au mieux votre surplus de colostrum !

Le CER vous achète votre colostrum de première traite à un prix d'environ **1.5 €/litre** (variable en fonction de sa qualité). Cela peut représenter des **montants significatifs** à l'échelle de votre exploitation.

Si vous aussi vous souhaitez devenir un nouveau fournisseur de colostrum du CER, complétez et renvoyez au plus vite la fiche que vous trouverez en annexe II de la présente.

En espérant vous retrouver très prochainement comme nouveau fournisseur de colostrum du CER, nous vous prions de croire en l'expression de nos salutations distinguées.

**A. MARCHAL**  
Président du Comité du Lait

**R. COLLIN**  
Président du CER

**ANNEXE 1 : Consignes pour les fournisseurs de colostrum du CER (Cahier des charges) :**

- 1 – vous devez respecter des bonnes pratiques **d'hygiène** lors de la récolte (désinfecter le trayon avant de collecter le colostrum, ...)
- 2 – la récolte se fait **uniquement** dans des **bidons de 10 litres fournis par la Banque de colostrum du CER** (un bidon peut contenir du colostrum de plusieurs vaches) ;
- 3 – la récolte concerne le colostrum excédentaire de la **première traite** ;
- 4 – avant de le mettre au congélateur, une **étiquette d'identification** devra être collée sur chaque bouchon de bidon (afin de vous identifier et donc de pouvoir vous payer) ;
- 5 – une fois récolté, il sera **congelé** le plus rapidement possible dans votre congélateur ;
- 6 – les colostrums sanguins, caillés ou d'aspects anormaux ne seront pas acceptés (et donc pas payés) ;

Lors du passage du camion de votre laiterie (\*), les bidons pleins seront enlevés et seront remplacés par des bidons vides (préalablement nettoyés par le CER). Vos fournitures en colostrum seront payées tous les trimestres par le CER.

(\* **Uniquement si vous avez l'accord de celle-ci. Dans le cas contraire, merci de contacter le Comité du Lait (Tél : 087/69.26.30 – Fax : 087/69.26.40 – E-mail : [info@comitedulait.be](mailto:info@comitedulait.be))**

---

**ANNEXE II : à renvoyer par courrier, mail ou fax à l'adresse suivante :**

**Banque de Colostrum du CER Groupe**

**Rue du Carmel, 1**

**6900 MARLOIE**

**Tel/Fax : 084/41.31.50**

**Mail : [c.saintviteux@cergroupe.be](mailto:c.saintviteux@cergroupe.be)**

---

Nom - prénom :

Rue et numéro :

Code Postal :

Commune :

Téléphone :

N° TVA :

N° de compte bancaire :

N° Sanitel :

Nombre des vaches laitières :

Nom du vétérinaire de troupeau :

Statut Tuberculose, Leucose, Brucellose : Inconnu / Indemne / autres

Statut IBR : Inconnu / Indemne (joindre copie du certificat officiel) / Autres

Par la présente, je marque mon intérêt à vendre mon surplus de colostrum de première traite à la Banque de Colostrum du CER groupe (Marloie). Je reconnais avoir pris connaissance du cahier des charges relatif à la fourniture du colostrum (repris en annexe I).

DATE ET SIGNATURE :